

Zeitschrift:	NIKE-Bulletin
Herausgeber:	Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band:	33 (2018)
Heft:	1
Artikel:	Tout un bouquet de biens culturels : le programme du Bulletin NIKE en 2018
Autor:	Schibler, Boris
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-781071

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tout un bouquet de biens culturels

Le programme du Bulletin NIKE en 2018

Par Boris Schibler

A l'occasion de l'Année du patrimoine culturel 2018, le Bulletin NIKE paraîtra sous une forme particulière: au lieu de traiter chacun d'un thème différent, ses quatre numéros seront tous consacrés aux multiples aspects du patrimoine culturel. Ils mettront notamment l'accent sur les personnes qui entretiennent des liens étroits avec le patrimoine. L'activité de ces personnes montre en effet que le patrimoine culturel n'est pas donné une fois pour toutes, mais qu'il doit être constamment recréé et renégocié. Le Bulletin 2018 le mettra en évidence au moyen d'exemples provenant des différentes régions du pays.

La Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, dite Convention de Faro, était au centre du dernier numéro du Bulletin NIKE de l'année passée (N° 6/2017). Le numéro examinait, sous différents points de vue, le contenu de la convention, son importance pour les spécialistes et pour la population ainsi que les défis spécifiques auxquels elle nous confronte. Les réflexions se limitaient alors à une approche théorique, mais nous devons aussi nous demander comment il convient d'appliquer la convention à nos rapports pratiques avec le patrimoine culturel. Les quatre numéros du Bulletin NIKE 2018 chercheront à répondre à cette question sur la base d'exemples concrets. Ils envisageront donc le patrimoine culturel sous autant d'aspects que possible et placeront l'être humain, à la fois créateur et destinataire du patrimoine, au centre de leur attention.

Dans cette perspective, revenons un instant à la définition que la Convention de Faro donne du patrimoine culturel:

«Article 2 Définitions

Aux fins de la présente Convention, a. le patrimoine culturel constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continue évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux;

b. une communauté patrimoniale se compose de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures.»

L'article 4 déclare que toute personne a le droit de bénéficier du patrimoine culturel et d'y contribuer, tandis que l'article 12 précise que, pour garantir l'accès de la population au patrimoine ainsi que sa participation démocratique, les Etats signataires doivent «(...) encourager chacun à participer:

- *au processus d'identification, d'étude, d'interprétation, de protection, de conservation et de présentation du patrimoine culturel;*
- *à la réflexion et au débat publics sur les chances et les enjeux que le patrimoine culturel représente; (...).*

Encourager l'accès au patrimoine présuppose cependant qu'on le considère dans toute sa diversité, en tenant compte de ses liens avec son contexte et de son rapport avec le présent et avec les personnes: plus on souhaite s'adresser à une large partie de la population, plus il faut multiplier les aspects sous lesquels on considère le patrimoine. Atteindre une large participation (la convention parle explicitement de «toute personne») est un objectif exigeant, mais c'est aussi la clef d'une mise en œuvre réussie de la Convention de Faro. Inclure de nombreuses personnes implique en outre que le patrimoine culturel devienne plus hétérogène. Pour qu'une telle hétérogénéité soit compatible avec la cohésion sociale, il faut donc que la diversité soit en elle-même reconnue comme un bien culturel.

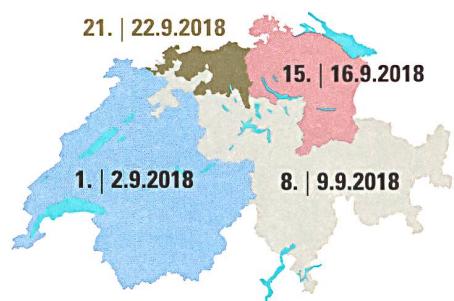
Le Bulletin NIKE sur les traces du patrimoine

Les quatre numéros du Bulletin NIKE qui paraîtront cette année auront pour but d'explorer les multiples aspects du patrimoine culturel et de mettre en lumière les liens d'interdépendance qui rattachent un bien culturel aux autres biens culturels et aux traditions, mais aussi au présent et à notre quotidien. On y sera particulièrement attentif aux personnes, qu'elles se consacrent à l'entretien ou à l'enrichissement du patrimoine, ou qu'elles se bornent à l'apprécier. On soulignera ainsi que derrière les monuments et les objets du patrimoine, derrière les paysages humanisés, derrière les coutumes, il y a toujours eu et il y aura toujours des êtres humains. Enfin, ces quatre numéros chercheront à donner une image de la diversité culturelle de la Suisse, puisque chacun d'entre eux présentera le patrimoine d'une région de notre pays, Suisse occidentale, Suisse centrale et méridionale, nord-ouest et nord-est de la Suisse. Le présent Bulletin NIKE et les trois suivants vous feront ainsi découvrir, au fil de l'Année du patrimoine culturel 2018, un bouquet de biens culturels en tous genres ainsi que les personnes qui entretiennent d'étruits rapports avec ces biens. En outre, la dernière page de chaque numéro sera consacrée à un exemple du patrimoine culinaire de la région concernée. C'est en effet dans le cas du boire et du manger que l'on perçoit le plus directement combien le patrimoine culturel contribue à notre qualité de vie. La diversité culturelle sera aussi le thème des Journées européennes du patrimoine, qui se dérouleront à la fin des quatre semaines de septembre, à chaque fois dans une des quatre régions suisses susmentionnées, sous le titre «Sans frontières».

Nous chercherons surtout à mettre en évidence que notre patrimoine, s'il est constitué de différents «objets», matériels ou immatériels, n'en constitue pas moins, dans toute son hétérogénéité, un patrimoine et qu'il est, de ce fait, plus que la somme de ses parties. Mais ce patrimoine – à l'instar de notre culture en général – n'est pas donné une fois pour toutes: il est en permanence recréé par la relation que nous établissons avec lui et par le discours que nous

tenons à son propos, redéfini par des processus de négociation et accommodé à un présent en mouvement. C'est cela que nous devrions avoir en vue, lorsque nous parlons de l'utilisation ou de la sauvegarde du patrimoine. Parler de «patrimoine culturel» ne revient pas à évoquer des objets intangibles, ni des traditions figées. Au contraire, les objets et les traditions qui constituent notre patrimoine sont le substrat à partir duquel nous façonnons notre présent et préparons notre avenir. Il importe que désormais cette conception du patrimoine, ainsi que la responsabilité collective qui y est liée, soit au premier plan des débats sur le patrimoine culturel. Ce qui est en question, c'est l'être humain et ses souvenirs, son enracinement social, son appartenance, bref, son identité, qui est indissociable du patrimoine. Entretenir des monuments, c'est donc en fait, au-delà de ces objets, renforcer la cohésion sociale et améliorer la qualité de la vie.

C'est sur les traces d'un patrimoine ainsi conçu que se lance le Bulletin NIKE 2018, à commencer par le présent numéro.



La 25^e édition des Journées du patrimoine en Suisse prend une forme inhabituelle: les Journées se dérouleront sur quatre semaines et seront subdivisées en quatre régions.

Ainsi, elles auront lieu les 1^{er} et 2 septembre 2018 en Suisse romande, les 8 et 9 en Suisse centrale et méridionale, les 15 et 16 dans le nord-est de la Suisse et les 22 et 23 dans le nord-ouest.

Sous le titre «*Ohne Grenzen / Sans frontières / Senza frontiere / Senza cunfini*» les Journées du patrimoine 2018 permettront de célébrer la diversité culturelle de la Suisse, de faire connaissance les uns avec les autres et peut-être aussi de découvrir des liens inattendus entre des réalités apparemment très différentes.